

**BUDGET 2023**

**BUDGET GENERAL  
BUDGET CCAS**

<h2>Note de présentation brève et synthétique</h2>
--

**Sommaire**

- 1-Cadre général du budget de la commune de Tanus
- 2-La section de fonctionnement
  - 2-1-Généralités
  - 2-2-Principales recettes
    - 2-2-1- La fiscalité
    - 2-2-2- Les dotations de l'Etat
    - 2-2-3-Autres dotations
    - 2-2-4-Autres produits
  - 2-3-Principales dépenses
    - 2-3-1- Participations aux organismes de regroupement
    - 2-3-2- Participations transports scolaires
    - 2-3-3-Subventions associations
  - 2-4-Vue d'ensemble des dépenses et recettes de la section
- 3-La section d'investissement
  - 3-1- Généralités
  - 3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement
  - 3-3- Etat de la dette
- 4- Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale
- 5- Présentation agrégée budget principal et budget CCAS
- 6- Effectifs de la collectivité
- 7- Les élus

## 1--Cadre général du budget primitif de la commune de Tanus

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent sont approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2023 a été voté le 04 avril 2023.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité : la section de fonctionnement permet la gestion des affaires courantes, la section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

## 2-La section de fonctionnement

### 2-1-Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, permettant à la commune d'assurer le quotidien.

### 2-2 Principales recettes

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget 2023 représentent 500 017 €

Les principales recettes du budget sont :

➤ Fiscalité locale (taxes foncières bâti et non bâti)	139 350 €
➤ Impôts et taxes (dotation compensation 3CS, FPIC, Fonds départemental DMTO)	46 800 €
➤ Dotations (dotations Etat, dotation APC, récupération TVA)	148 400 €
➤ Autres produits gestion courante (logements locatifs, accueil familial, toiture photovoltaïques)	50 060 €
➤ Excédent reporté (résultat excédentaire 2022 repris en fonctionnement )	110 757 €

### 2-2-1-La fiscalité

Le montant des bases fiscales ayant été revalorisé par les services fiscaux de 7,1%, le conseil municipal a décidé de maintenir les mêmes taux qu'en 2023. Le produit attendu des taxes communales est égal à 139 297 €.

Les taux des taxes votés sont donc les suivants :

Taxe foncier bâti	43,32 %
Taxe Foncier Non Bâti	62,36 %
Taxe d'habitation	7.39 % ( <i>taux de référence 2019, applicable uniquement sur les résidences secondaires</i> )

Les communes ont à nouveau la possibilité de voter le taux de la taxe d'habitation.

Le produit global est de 145 185 €, compensations des exonérations comprises. Les compensations d'exonérations sont versées par l'Etat pour compenser les exonérations qu'il met en place.

### 2-2-2- Les Dotations de l'Etat

Les dotations prévisionnelles de l'Etat s'élèvent à 143 000 € dont 49 000 € de dotation forfaitaire, 48 000 € de dotation de solidarité rurale, 10 800 € de dotation de péréquation, 3 000 € de dotation aux élus locaux, 19 400 € de dotation de compensation des exonérations de taxes attribuées aux contribuables par l'Etat. .

### 2-2-3- Autres dotations

La commune perçoit une dotation annuelle de 15 400 € versée par La Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale. En contrepartie la commune met à disposition de La Poste un local avec toutes les charges y afférant, ainsi qu'un agent communal à temps partiel.

### 2-2-4- Autres Produits

La somme de 41 700 € est le produit de la location de 7 logements communaux, dont 4 destinés à l'accueil familial pour personnes âgées et ou handicapées.  
6 500 € correspondent au produit de la location des toitures de la halle Place du Ségala, couverte en panneaux photovoltaïques.

## 2-3- Principales dépenses

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2023 représentent 500 017 €. Elles correspondent aux principales charges suivantes :

➤ Charges générales (assurances, entretien bâtiments et voirie, électricité, eau, etc)	219 387 €
➤ Charges de personnel (salaires, assurances, charges sociales, médecine du travail, etc)	124 550 €
Autres charges	133 040 €
➤ (participation frais de fonctionnement des écoles ( RPI Ségaviaur), de la médiathèque cantonale, entretien du bâtiment scolaire Ecole du Viaur ( SIVU ), transports scolaires, indemnités des élus, etc.)	
➤ Charges financières ( intérêts des emprunts)	5 600 €
➤ Autofinancement des investissements	15 670 €

La part destinée à l'autofinancement des dépenses d'investissement est issue de l'excédent de fonctionnement reporté de l'année n-1. Elle permet de financer les investissements sans systématiquement recourir à l'emprunt.

**2-3-1-Participations aux organismes de regroupement**

Ces dépenses, dont le montant prévisionnel est égal 97 000 €, figurent parmi les autres charges. Il s'agit des participations versées par la commune aux syndicats intercommunaux dont elle est membre :

➤ SIVOM de Pampelonne (Médiathèque cantonale , réseau d'école, château du Vergnet,...)	15 000 €
➤ SRPI Ségaviaur (fonctionnement des écoles de Pampelonne et Tanus)	66 000 €
➤ SIVU Ecole du Viaur (entretien et gestion du bâtiment Ecole du Viaur à Tanus )	9 800 €
➤ Transports scolaires (participation aux transports scolaires des élèves de primaire, secondaires et lycée)	6 200 €

**2-3-2- Subventions associations**

Comme chaque année le conseil municipal vote l'attribution de subventions aux associations de la commune qui en ont fait la demande. La Boule Tanusienne n'a pas déposé de demande cette année.

	2022	2023
<b>Comité Foire Ségala</b>	700 €	700 €
<b>Comité Fêtes</b>	700 €	700 €
<b>Debout les yeux – La Crouzié</b>	200	400 €
<b>Football Club Tanusien</b>	300 €	300 €
<b>Boule Tanusienne</b>	200 €	
<b>Gym Viaur</b>	150 €	150 €
<b>Sté de Chasse</b>	100 €	100 €
<b>APPMA Carmaux</b>	50€	50 €
<b>Club de l'Amitié</b>	200 €	200 €
<b>Ass. Viaur Cérou</b>	135 €	135 €
<b>ASAD</b>	135 €	135 €
<b>Ass ADMR St Jean de Marcel</b>	135 €	135 €
<b>Debout les Yeux - La Crouzié</b>	200 €	200 €
<b>Total</b>	<b>3 005 €</b>	<b>3 005 €</b>

**2-4 Vue d'ensemble des principales dépenses et recettes de la section**

Dépenses 2023		Recettes 2023	
Charges à caractère général	219 387	Atténuation de charges	
Charges de personnel	124 550	Produits des services	4 650
Autres charges	133 040	Impôts et taxes	46 800
Charges financières	5 600	Fiscalité locales	139 350
Charges exceptionnelles		Participations	148 400
Amortissements et provisions	1 770	Autres produits	50 060
Autofinancement des investissements	15 670	Produits exceptionnels	
		Excédent reporté	110 757
<b>Total</b>	<b>500 017</b>	<b>Total</b>	<b>500 017</b>

### 3 -La section d'investissement

#### 3-1 Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme de la commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Figure aussi parmi ces dépenses le remboursement du capital des emprunts en cours

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets individuellement identifiés, le produit de la taxe d'aménagement encaissée suite aux constructions non agricoles réalisées sur la commune, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année n-2, une partie de l'excédent de l'année n-1 affecté à l'investissement.

#### 3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement ( opérations réelles)

Programme	Dépenses 2023	Recettes 2023
Report N-1		93 218
Excédent fonctionnement reporté		3 696
Autofinancement prévisionnel		15 670
Capital Emprunts	17 230	65 000
FCTVA		12 550
Taxe aménagement		15 000
Amortissements		1 770
Cautions s/loyers	2 500	2 500
PVR		4 600
Cession immobilisation		
Emprunt relais 2 ans	133 000	133 000
<b>Opérations financières</b>	<b>152 730</b>	<b>346 104</b>
Travaux voirie FAVIL 2023	53 000	12 000
Travaux Halle		4 640
Eclairage public	43 000	35 000
Elaboration PLU	20 869	
Matériel atelier	1 145	
Rénovation énergétique salle communale	150 000	70 000
Aménagement Place du ségala	10 800	
Terrain multisports	59 000	30 250
Cloches église Tanus	6 500	3 300
Matériel informatique secrétariat	1 000	
<b>Opérations d'équipement</b>	<b>349 814</b>	<b>156 440</b>
<b>Total général</b>	<b>502 544</b>	<b>502 544</b>

Les principaux investissements sont :

- Travaux de voirie pour 53 000 € TTC. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 35 % par le Département.
- Travaux halle : solde de la subvention Leader ( Europe) à percevoir.
- Eclairage public : rue de Tréban, rue de Puech Redon, Impasse de Puech Redon. Ces travaux sont subventionnés par le Syndicat SIER Tanus, seul la TVA reste à la charge de la commune.
- PLU : poursuite de l'élaboration du Plan Communal d'Urbanisme
- Rénovation énergétique salle communale pour 150 000 €. Ces travaux sont subventionnés par l'Etat (DSIL), la Région, ainsi que le Département.
- Aménagement Place du Ségala : Etude de faisabilité et recherche de financements en cours.
- Terrain multisports pour 58 000 €, subventionné par l'Etat, la région, le Département et un Fonds de concours de la 3CS .

### 3-3- Etat de la dette

Nature Emprunt	Organisme	Année de réalisation	Durée	Capital initial	Capital restant du au 01/01/2023	Annuité	
						Capital	Intérêts
Voies-réseaux	CA	2010	15 ans	27 000	6 093.89	2 146.80	190.64
Accueil familial	CARSAT	2012	20 ans	94 927	42 717.15	4 746.35	/
Accueil familial	CDC PLAÏ	2012	30 ans	47 495	31 417.96	1 401.60	565.52
Accueil familial	CDC PLUS	2012	30 ans	103 139	70 932.86	2 934.16	1 844.26
Achat camion	CA	2020	7 ans	15 000	8 621.43	2 134.47	41.95
Travaux Halle et Eglise Fournials	CA	2020	15 ans	60 000	48 503.94	3 859.17	371.78
Rénovation énergétique salle communale	CA	2023	15 ans	48 000	<i>Encaissement emprunt courant année 2023</i>		
Terrain multisports	CA	2023	9 ans	17 000			
<b>Total</b>				<b>425 561</b>	<b>273 287.23</b>	<b>17 222.55</b>	<b>3 014.15</b>
<b>Prêt relais</b>	CA	2023	2 ans	133 000	<i>Encaissement emprunt courant année 2023 en fonction des besoins de trésorerie</i>		

Le remboursement de la dette est financé par les recettes de fonctionnement du budget communal, plus précisément le produit des locations de logements communaux permet de couvrir cette dépense.

#### 4- Budget annexe Centre Communal d'Action Sociale

Le budget prévisionnel du CCAS de Tanus se résume comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
<b>Fonctionnement</b>			
	<b>Total</b>		<b>Total</b>
Location immobilières	16 900	Excédent reporté	4 414
Charges de copropriété	2 100	Produits Concessions	
Fêtes et cérémonies	600	Revenus immeubles	16 900
Secours d'urgence	2 000	Produits divers	2 100
Autres secours	1 191		
Subventions autres organismes	623		
<b>TOTAL</b>	<b>23 414</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 414</b>
<b>Investissement</b>			
		001 Excédent reporté	1 321
164 Cautionnements	1 321	164 Cautionnements	1 321
<b>TOTAL</b>	<b>1 321</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 321</b>

Les dépenses et recettes de ce budget concernent essentiellement les logements destinés à l'accueil familial : loyers.

#### 5-Présentation agrégée budget principal et budget CCAS

Sections	Budget Général	CCAS	Total Cumulé
Investissement <i>(opérations réelles)</i>			
Dépenses	502 544	1 321	503 865
Recettes	502 544	1 321	503 865
Fonctionnement			
Dépenses	500 017	23 414	523 431
Recettes	500 017	23 414	523 431
Total Général			
Dépenses	1 002 561	24 735	1 027 296
Total Général			
Recettes	1 002 561	24 735	1 027 296

#### 6-Effectif de la collectivité

Le personnel de la commune comprend 5 agents dont 2 agents à temps complet qui se répartissent comme suit :

##### Personnel administratif

- 1 rédacteur (catégorie B) titulaire à temps complet chargé du secrétariat de mairie
- 1 adjoint administratif (catégorie C) contractuel à 15 h / semaine chargé de la gérance de l'Agence Postale Communale

### Personnel technique

- 1 agent de maîtrise (catégorie C) titulaire à temps complet
- 1 adjoint technique (catégorie C) titulaire à 17.50 h / semaine

Les domaines d'intervention de ces 2 agents sont variés : entretien des bâtiments communaux, de la voirie, de certains espaces verts, des cimetières, etc...

- 1 adjoint technique (catégorie C) titulaire à 2 h / semaine chargé de l'entretien des locaux de la mairie

### **7- Les élus**

Le conseil municipal de la commune est composé » de 15 élus dont :

- le maire
- 3 adjoints
- 2 conseillers délégués

Le maire et les adjoints perçoivent une indemnité de fonction.